

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action d'insertion par la santé pour les villes d'Arles et de Vitrolles : convention avec l'association confluence sud-est.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

Les demandes présentées dans ce rapport relèvent de la politique obligatoire d'insertion. Elles sont portées par l'association confluence sud-est. Les actions relèvent de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement d'actions.

< La première action « accompagnement du public rencontrant des difficultés à s'inscrire dans une démarche d'insertion et ayant des problématiques de santé », en direction de 50 personnes dont 30 BRSA sur le territoire d'Arles consiste à :

- lever les freins inhérents à la non prise en charge des problèmes de santé ;
- les aider à dépasser leurs représentations personnelles et culturelles de la santé et des soins et les sensibiliser à l'environnement institutionnel, social, associatif et médical afin de favoriser leur orientation et accompagnement pour s'inscrire dans un parcours d'insertion.

Des entretiens individuels (4 heures par mois et par personne, sur 3 mois) et des sessions de groupe (16 heures par mois sur 3 mois), sont prévus ainsi que des entretiens tripartites (bénéficiaire, référent social et référent formateur).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment (pour rappel, dans le cadre de leurs parcours, les BRSA peuvent bénéficier de plusieurs préconisations),

Bilan final de l'action 2017/2018 couvrant la période du 01/10/2017 au 30/06/2018 :

30 personnes ont été accueillies avec les préconisations suivantes :

10 prises en charge médicale ; 6 suivis psychologiques ; 5 démarches vers l'emploi ; 3 actions collectives ; 3 inscriptions à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ; 2 démarches administratives liées au logement et 1 aide à la parenté.

Bilan intermédiaire de l'action 2018/2019 couvrant la période du 01/11/2018 au 30/04/2019 :

25 personnes ont été accueillies avec les préconisations suivantes :

10 coordinations parcours de soins ; 5 suivis psychologiques ; 4 orientations par le médecin du pôle d'insertion d'Arles ; 5 inscriptions à la MDPH ; 4 actions d'insertion professionnelle et de retour à l'emploi ; 3 démarches administratives liées au logement ou à l'endettement ; 2 retours à l'emploi et 1 action d'insertion sociale et culturelle.

< Les objectifs de la seconde action « passage : dire et agir pour bien savoir et bien être » en direction de 10 BRSA sur les communes de Marignane et Vitrolles consistent également à lever les freins et les représentations culturelles au niveau de la santé et de l'hygiène de vie mais aussi à redynamiser un public fragilisé, lui redonner confiance, lui permettre la découverte et l'accès aux actions d'insertion et de mieux comprendre l'environnement socioprofessionnel ou médical.

L'accompagnement mobilise les personnes 1 à 2 fois par semaine sur un parcours de 3 mois.

Il est constitué à la fois d'entretiens individuels (1 heure par semaine) et d'ateliers collectifs thématiques (une demi-journée par semaine) optimisant l'expression et les échanges sur les représentations.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment (pour rappel, dans le cadre de leur parcours, les BRSA peuvent bénéficier de plusieurs préconisations),

Bilan final de l'action 2017/2018 couvrant la période du 01/10/2017 au 30/06/2018 :

12 personnes ont été accueillies avec les préconisations suivantes :

10 prises de rendez-vous auprès de spécialistes de santé ; 6 inscriptions à la MDPH ; 5 démarches en lien avec la mobilité ; 3 orientations vers un centre médico-psychologique (CMP) ; 2 démarches administratives liées au logement et 1 renouvellement de l'action sur la prochaine session.

Bilan intermédiaire de l'action 2018/2019 couvrant la période du 01/10/2018 au 30/04/2019 :

9 personnes ont été reçues et intégrées, dont un renouvellement (session de 3 mois du 09/04/2019 au 03/07/2019) :

3 renouvellements possibles sur la prochaine session ; 1 orientation sur l'action handicap entreprise défi action (HEDA) et 1 orientation vers l'action Provence bénévolat ou l'action d'accompagnement des métiers de la culture et des arts.

Les résultats obtenus sont donc satisfaisants.

Il est proposé de renouveler ces actions du 01/11/2019 au 31/10/2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association confluence sud-est selon les propositions énoncées par action dans les tableaux annexés, pour un montant total de 18 118,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

